

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
N° 2021/006
DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagny-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie DEHAIS WERNER, Anne TENCÉ, Laétitia PEREIRA PACHECO, Nathalie BEAUFORT, Mrs Didier DUCRET, Stéphane MORIZOT, Jacques BASSEZ, Patrick MOUROLIN, Jean-François MATTE, José-Luiz VAZ, Emmanuel GUICHARD.

Étaient excusés : Mr Jean-Jacques CLAUDON donne pouvoir à Mme Anne TENCÉ, Mr Adil TAOUSSI donne pouvoir à Mr José-Luis VAZ, Mme Claudine SMET-MARCHAL, Mme Marie-Christine AVERLANT.

Était absent :

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Stéphane MORIZOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR. -

- Adoption du compte rendu 2021/005 du CM du 19/10/2021
- **2021/051** Adressage de la parcelle AB 575, pour construction d'une maison d'habitation
- **2021/052** Prise en charge du montant de la concession au site cinéraire pour Théo FERNANDEZ-GOMEZ pour une durée de 30 ans
- **2021/053** Dépenses au compte 6232 sur le budget général de la commune
- **2021/054** Examen du rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration de la société publique locale SPL X-DEMAT
- **2021/055** Demande de subvention par l'Association « Moto Club Le Flirotin » pour la manifestation « Une Rose, Un Espoir » pour l'année 2022
- **2021/056** Demande de subvention de la part de l'association « Les Leuques »
- **2021/057** Modification des tarifs de location de la Salle Polyvalente
- Questions diverses

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL. -

- CTASF
- Repas des Anciens
- Colis
- Remboursement vérification extincteurs par GROUPAMA
- INTRAMUROS
- Subvention du département pour l'adhésion à la SPL X-DEMAT/MMD54

Mr le Maire souhaite débiter la séance avec les membres du CCAS.

Il leur présente une demande d'adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs (CTASF) pour le Territoire Terres de Lorraine proposée par le département. La

cotisation est de 50 € et ce dispositif créé par le département peut servir à des familles qui ne rentrent pas dans les critères habituels des organismes d'aide sociale. Les membres du CCAS ne souhaitent pas adhérer à ce dispositif.

Mr le Maire informe ensuite les membres du CCAS de sa volonté de ne pas faire de repas des anciens cette année du fait de la pandémie. Il propose que seul le colis soit proposé pour les personnes âgées de 67 ans et plus. Comme les années précédentes, le colis sera le même pour un couple ou pour une personne seule.

La séance est ouverte à 21 h 20

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2021/005 en date du 19 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021/051 : Adressage de la parcelle AB 575 pour construction d'une maison d'habitation.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans la délibération 2021/042, l'adresse qui avait été mise pour la parcelle AB 575 était « 44 chemin de la Grande Côte ». Suite à un appel du cadastre pour lequel le chemin de la Grande Côte n'existe pas, il faut délibérer à nouveau pour remplacer « chemin » par « rue ». La DCM 2021/042 sera donc annulée et remplacée par celle-ci.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Christophe JAKUBIAK a déposé en mairie un Permis de Construire le 05/10/2020 sur la parcelle cadastrée AB 575, chemin de la Grande Côte. Il a été accordé en date du 12/01/2021.

La parcelle AB 575 n'a jamais eu d'adresse propre jusqu'à maintenant car il n'y avait aucun bâtiment dessus.

Le Conseil Municipal doit donc à nouveau se prononcer sur l'adresse à donner à cette parcelle sur laquelle une maison va bientôt sortir de terre. Mr le Maire propose, après mesures sur le plan, le n° 44, rue de la Grande Côte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer l'adresse 44 rue de la Grande Côte à la parcelle cadastrée AB 575.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2021/052 : Prise en charge du montant de la concession au site cinéraire pour Théo FERNANDEZ-GOMEZ pour une durée de 30 ans

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Théo FERNANDEZ-GOMEZ, jeune de 19 ans habitant la commune, décédé dans un accident de voiture le 9 mars 2021 a été inhumé dans une concession au site cinéraire dans le cimetière communal.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge le montant de la concession pour 30 ans qui s'élève à 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge le montant de la concession A11 dans le site cinéraire pour 30 ans qui s'élève à 260 €
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2021/053 : Dépenses du compte 6232 sur le budget général de la commune

Au vue du décret n°2016-33 du 20/01/2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des Collectivités Territoriales exigées par le Comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Mr le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses liées aux festivités suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- Repas annuel et colis des Aînés,
- Cérémonies à caractère officiel (8 mai, 11 novembre, 14 juillet, etc.), incluant vins d'honneur, repas, feu d'artifice
- Cartes cadeaux ou paniers garnis, repas ou cadeaux divers en gratification de services rendus à la commune
- Cérémonies et animations ponctuelles diverses, en lien ou non avec les associations du village ou l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget général
- **APPROUVE** la présente délibération pour la durée du mandat actuel (2020-2026)

DELIBERATION 2021/054 : Examen du rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT

Par délibération 2017/061 du 14/11/2017, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, Mr le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et lui donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'Administration, figurant en annexe,
- **DONNE** acte à Mr le Maire de cette communication.

DELIBERATION 2021/055 : Demande de subvention par l'association « Moto Club Le Flirotin » pour la manifestation « Une Rose, Un Espoir » pour l'année 2022

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, le courrier de demande de subvention de l'association « Moto Club Le Flirotin » pour la manifestation « Une Rose Un Espoir » qui aura lieu les samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022 pour récolter des fonds pour la lutte contre le cancer.
Pour information, le CCAS en 2019 avait voté 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 150 € à l'association « Moto Club Le Flirotin » pour la manifestation « Une Rose Un Espoir »
- **DIT** que la subvention sera mandatée sur l'exercice 2021 pour qu'elle participe à l'achat des roses vendues pendant la manifestation.

DELIBERATION 2021/056 : Demande de subvention de la part de l'association « Les Leuques »

Mr le Maire informe les conseillers d'un courrier reçu le 29 novembre dernier en mairie concernant une demande de subvention de la part de Mr Samuel Fleurot, président de l'Association « Les Leuques » ayant pour projet de faire des balades en moto et aider des associations caritatives.
La demande porte sur le financement de l'assurance et des frais annexes de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 150 € à l'association « Les Leuques » pour l'année 2021

DELIBERATION 2021/057 : Modification des tarifs de location de la Salle Polyvalente

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'augmenter les tarifs de location de la Salle Polyvalente de 30 €.

Il propose que le ménage soit intégré dans le prix de la location et soit dorénavant obligatoirement effectué par l'agent technique pour éviter que celui-ci soit approximativement fait par les locataires.
Le contrat de location sera donc modifié et prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'augmentation de 30 € sur les tarifs de location de la Salle Polyvalente
- **DIT** que le contrat de location modifié sera joint à la présente délibération et qu'il prendra effet au 1^{er} janvier 2022

INFORMATIONS :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur la participation à une action de prévention de GROUPAMA sur la vérification des extincteurs pour 2021 pour un montant de 84.70 €.

Mr le Maire parle de la nouvelle application INTRAMUROS. Il informe le Conseil Municipal qu'un kit d'information fournit par la CC2T a été reçu par mail en mairie et sera distribué prochainement à la population.

Il informe les conseillers municipaux sur la subvention au titre de la dotation d'appui aux projets de territoires - adhésion de service couplée SPL XDEMAT-MMD 54 d'un montant de 201 € versée par le Conseil Départemental.

Tour de table :

Mr Stéphane MORIZOT s'est rendu au lotissement Pré Thiéry pour voir un poteau qui paraissait penché, il pense que c'est la décoration de Noël qui a tourné et qui donne un effet penché au poteau.

Mme Sylvie DEHAIS WERNER signale que la guirlande qui est sur le poteau près de son domicile a du être accrochée par un véhicule car l'ampoule clignotante au bout de la guirlande est endommagée. Mr le Maire répond que l'agent technique doit changer l'ampoule prochainement.

Mme Anne TENCÉ demande s'il y a un retour de la gendarmerie concernant le vol des antennes radio des voitures dans la rue Régina Kricq. Mr le Maire répond que la mairie n'a eu aucune nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

**Le Maire,
Jean-François MATTE**